



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 3 février 2020 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Marie-Eve Denicourt, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Monsieur le conseiller Yves Barrette est absent.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon ainsi que deux (2) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
4. Rapport des comités
 - 4.1. Service de l'inspection
 - 4.1.1. Rapport des permis de janvier 2020
 - 4.2. Service de sécurité incendie
 - 4.2.1. Rapport des heures de janvier 2020
 - 4.3. Comité consultatif d'urbanisme
 - 4.3.1. Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme
5. Correspondance
6. Présentation des comptes
 - 6.1. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 6.2. Budget supplémentaire pour 1MPACT
 - 6.3. Collation des grades de la Polyvalente Marcel-Landry
 - 6.4. Bourse de relève agricole
7. Période de questions
8. Affaires nouvelles
 - 8.1. ADMINISTRATION
 - 8.1.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 528 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020
 - 8.1.2. Résolution d'adjudication de l'emprunt de 528 000 \$
 - 8.1.3. Adoption du règlement 19-346 visant la création d'un programme d'aide financière afin de favoriser la conservation et la mise en valeur des milieux naturels de la municipalité

- 8.1.4. Adoption du règlement 20-358 modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
- 8.1.5. Aide financière aux organismes pour l'année 2020
- 8.1.6. Radiation des comptes de taxes pour l'année 2020
- 8.1.7. Appel d'offres fourniture et installation d'un nouveau groupe électrogène à l'hôtel de ville
- 8.1.8. Modification adresses civiques
- 8.1.9. Conférences pour l'année 2020
- 8.1.10. Nomination de Proanima comme autorité compétente en matière de gestion des animaux
- 8.2. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.2.1. Rapport annuel d'activités 2019 - AN 2 - Schéma couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) An 2
 - 8.2.2. Embauche d'un consultant pour l'achat futur d'un camion de pompier
- 8.3. AQUEDUC/ÉGOUT
 - 8.3.1. Rapport de vulnérabilité de l'eau potable
- 8.4. URBANISME / ENVIRONNEMENT
 - 8.4.1. Nomination de la secrétaire au comité consultatif d'urbanisme
- 8.5. LOISIRS
 - 8.5.1. Entente avec soccer du Haut-Richelieu
- 9. Période de questions
- 10. Divers
 - 10.1. Achat de quatre billets pour le souper des Oursons PML
- 11. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 00.

20-02-24 2. **Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en gardant le point Divers ouvert.

3. **Adoption du procès-verbal**

20-02-25 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que rédigé.

4. **Rapport des comités**

Service de l'inspection

Rapport des permis de janvier 2020

Le rapport des permis du mois de janvier, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant dix (10) permis est déposé.

Service de sécurité incendie

Rapport des heures de janvier 2020

Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI présente son rapport du mois de janvier 2020 représentant les sorties suivantes:

- 4 appels incendies
- 4 appels premiers répondants

Comité consultatif d'urbanisme

20-02-26

Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de renouveler le mandat de deux membres citoyens soient messieurs Éric Fortin et Patrick Morin pour un terme d'un an au sein du comité consultatif d'urbanisme.

5. Correspondance

Dépôt de la liste de correspondance du mois de janvier 2020

6. Présentation des comptes

20-02-27

Adoption des comptes et engagements de crédits

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu, d'engager les crédits nécessaires et d'autoriser les dépenses effectuées au cours du mois, d'accepter les salaires payés et le paiement des comptes, en ajoutant la facture de Pagenet au montant de 194.66 \$ et de Pompex au montant de 1 192.64 \$ au total représentant les déboursés suivants:

Chèques fournisseurs	80900 à 80958	pour	278 766.07 \$
	80959 à 80962	pour	19 545.50 \$
Prélèvements automatiques	3602 à 3625	pour	31 743.25 \$
	7354 à 7356		
Chèques salaires	5000907 à 500962	pour	46 498.13 \$
Assurance La Capitale	ass.collective février	pour	3 809.27 \$
MRC Haut-Richelieu	matières résiduelles	pour	19 688.99 \$
Visa Desjardins	relevé janvier	pour	393.34 \$

20-02-28

Budget supplémentaire pour 1MPACT

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers se sont ajoutés;

CONSIDÉRANT le départ de madame Michèle Bertrand à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond d'accorder un budget supplémentaire de 5000,00 \$ pour 1MPACT partenaires d'affaires pour le soutien en Ressources Humaines.

20-02-29

Collation des grades de la Polyvalente Marcel-Landry

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de contribuer à la Collation des grades 2020 de la Polyvalente Marcel-Landry pour un montant de 500,00 \$.

20-02-30

Bourse de relève agricole

CONSIDÉRANT une demande de partenariat entre la MRC du Haut-Richelieu, le Conseil Économique et Tourisme Haut-Richelieu et la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la remise d'une bourse à la relève agricole;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 10 000 \$ souhaite être amassée, provenant de divers partenaires de la région et que cette bourse sera remise lors du Gala de l'Excellence 2020 de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative encourage les jeunes du milieu agricole à s'établir en agriculture;

CONSIDÉRANT QU' une bonne partie du territoire de la municipalité de Saint-Alexandre est agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer l'entrepreneuriat agricole et contribuer au dynamisme du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de répondre favorablement à la demande et de remettre un montant de 500 \$ au Conseil Économique et Tourisme Haut-Richelieu pour participer à la bourse qui sera remise à la Relève agricole.

7. **Période de questions**

Monsieur Yvon Rousselle

- Demande une barrière sur rang St-Joachim.

8. **Affaires nouvelles**

ADMINISTRATION

20-02-31

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 528 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 528 000 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
19-350	477 600 \$
15-284	50 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 19-350 et 15-284, la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire Luc Mercier et la secrétaire-trésorière Michèle Bertrand;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	43 600 \$	
2022.	45 200 \$	
2023.	46 600 \$	
2024.	48 100 \$	
2025.	49 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	294 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 19-350 et 15-284 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

20-02-32

Résolution d'adjudication de l'emprunt de 528 000 \$

Date d'ouverture : 3 février 2020	Nombre de soumissions :	de 3
Heure d'ouverture : 14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 février 2020
Montant : 528 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 février 2020, au montant de 528 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

43 600 \$	2,43000 %	2021
45 200 \$	2,43000 %	2022
46 600 \$	2,43000 %	2023
48 100 \$	2,43000 %	2024
344 500 \$	2,43000 %	2025
Prix: 100,00000	Coût réel: 2,43000 %	

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC

43 600 \$	2,00000 %	2021
45 200 \$	2,00000 %	2022
46 600 \$	2,00000 %	2023
48 100 \$	2,05000 %	2024
344 500 \$	2,15000 %	2025
Prix: 98,76900	Coût réel: 2,43751 %	

3- CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

43 600 \$	3,15000 %	2021
45 200 \$	3,15000 %	2022
46 600 \$	3,15000 %	2023
48 100 \$	3,15000 %	2024
344 500 \$	3,15000 %	2025
Prix: 100,00000	Coût réel: 3,15000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 février 2020 au montant de 528 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 19-350 et 15-284. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

20-02-33

Adoption du règlement 19-346 visant la création d'un programme d'aide financière afin de favoriser la conservation et la mise en valeur des milieux naturels de la municipalité

CONSIDÉRANT la démarche amorcée en 2016, devant mener à établir un équilibre entre le développement et la préservation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un *Plan d'action pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels*;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir et d'augmenter la superficie, la qualité et la biodiversité des milieux naturels conservés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur des milieux naturels favorisera le transfert de connaissance et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des générations futures de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable et qu'un programme d'aide financière est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser la conservation volontaire et la mise en valeur des milieux naturels,

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que le conseil municipal ajoute l'article 5 au projet de règlement et décrète par le présent règlement, portant le numéro 19-346, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Alexandre.

ARTICLE 3. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à promouvoir et à favoriser la conservation volontaire et la mise en valeur des milieux naturels, à octroyer une aide financière aux propriétaires de réserves naturelles en milieux privés ou qui démontrent toute autre méthode de conservation en respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

ARTICLE 4. MESURE FINANCIÈRE INCITATIVE À LA CONSERVATION VOLONTAIRE DES MILIEUX NATURELS

L'aide financière accordée par la Municipalité au propriétaire d'un immeuble sur lequel est enregistré une réserve naturelle en milieu privé (ou tout autre méthode de conservation reconnue par le présent règlement) est de 10 000 \$ maximum ou le coût réel avant taxes si la dépense totale n'atteint pas dix mille dollars (10 000 \$) pour les frais encourus tels que la description technique par un arpenteur géomètre, pour les frais de soutien obtenus par un organisme de conservation à la préparation de l'entente de conservation et tous autres frais encourus tels que notaire etc..

ARTICLE 5. RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES PROPRIÉTAIRES QUI OBTIENNENT LE STATUT DE RÉSERVE NATURELLE EN MILIEU PRIVÉ POUR LEUR TERRAIN

Une reconnaissance supplémentaire est accordée au demandeur qui a obtenu le statut de Réserve en milieu privé pour son terrain représentant une exemption du tenant lieu de taxe pour ce terrain.

ARTICLE 6. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à l'aide financière ci-dessus décrite, le demandeur doit faire la demande sur le formulaire de la municipalité. Le demandeur doit faire la démonstration qu'il est propriétaire, qu'une entente de conservation des milieux naturels a été enregistrée par le Ministère de l'environnement ou un organisme de conservation.

Le demandeur doit présenter à la municipalité les démarches entreprises à cette fin, les plans du site et les factures originales pour lesquelles il demande une aide financière.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA REMISE

Le versement de l'aide financière décrite à l'article 4 est fait, par le Trésorier de la Municipalité, au propriétaire identifié sur le formulaire de demande de remise, sous forme de chèque libellé à l'ordre de ce propriétaire et devant être transmis à l'adresse du propriétaire.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

20-02-34

Adoption du règlement 20-358 modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable, de réduire le volume et le coût de traitement des eaux usées et, par voie de conséquence, les risques de dysfonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable et des égouts, en favorisant l'installation de toilettes à faible débit;

ATTENDU QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement de toilettes existantes énergivores (à débit régulier) par des toilettes à faible débit, ce qui permettrait de réduire de manière substantielle, à long terme, la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées et systèmes septiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 14-269 établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement le 3 mars 2014;

ATTENDU QUE la municipalité désire prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet a été régulièrement donnés en vue de l'adoption du présent règlement, le 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu que le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le règlement 14-269 établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, est modifié comme suit :

Article 6. 1

Les seuls travaux donnant droit à une demande de remise sont ceux visant à remplacer une toilette à débit régulier par l'installation d'une toilette à faible débit dans un bâtiment admissible. Ces travaux peuvent être exécutés par le propriétaire, par un plombier ou par toute autre personne habilitée à le faire. Ces travaux doivent avoir été exécutés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

Article 6. 6

Le formulaire de remise doit être transmis à la Municipalité, au plus tard le 31 janvier 2021, à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alexandre
Programme de subvention de toilettes à faible débit
453, rue Saint-Denis
Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

20-02-35

Aide financière aux organismes pour l'année 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accorder les subventions aux organismes suivants : Fabrique de Saint-Alexandre : 8 000 \$, Club de l'Âge d'or : 5 000 \$, Centre d'entraide régionale d'Henryville : 3 000

\$, Centre de la Petite Enfance Le Champ des rêves : 1 600 \$, Covabar: 500 \$, Alus: 1 000 \$, ALSA: 14 000 \$, Saint-Alex en feux: 8 000 \$ et l'École Saint-Alexandre: 5 000 \$.

20-02-36

Radiation des comptes de taxes pour l'année 2020

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu de radier les comptes de taxes appartenant à des personnes décédées ou inconnues pour les numéros de compte suivants :

Matricule	Montant
3310 57 3245	26.93 \$
3311 05 0040	74.54 \$
3411 10 6746	4.33 \$
3411 11 5661	1.92 \$
3511 02 3371	17.31 \$
3606 62 1900	66.85 \$
3705 14 4627	105.79 \$
TOTAL	297.67 \$

20-02-37

Appel d'offres fourniture et installation d'un nouveau groupe électrogène à l'hôtel de ville

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Le Canada Français, pour le projet 2020-74 concernant la fourniture et installation d'un nouveau groupe électrogène à l'hôtel de ville tel que le Devis 3770TT préparé par M.Ghyslain Nadeau, ingénieur pour Tetra tech QI inc. et le plan déposé (20200204-37707TT- PLAN - ÉMIS-AO);

De nommer madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable en octroi de contrat selon la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

20-02-38

Modification adresses civiques

CONSIDÉRANT la subdivision des deux lots 4 391 548 et 4 391 551 en quatre lots soit 6 357 574 , 6 357 575, 6 357 576 et 6 357 577;

CONSIDÉRANT QUE la résidence du 105, rue St-Gérard sera démolie;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu;

D'ajouter et ou modifier les adresses civiques suivantes:

- le 105 rue St-Gérard pour le lot 6 357 574 ;
- le 107 St-Gérard pour le lot 6 357 575;
- le 109 St-Gérard pour le lot 6 357 576;

ET de modifier l'adresse du 109 St-Gérard, lot 4 391 551 par le 111 St-Gérard portant maintenant le numéro de lot 6 357 577.

20-02-39

Conférences pour l'année 2020

CONSIDÉRANT l'introduction et l'évaluation de la formule « conférences thématiques » comme activités organisées par le Comité de la politique familiale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la Politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu :

QUE les membres du Comité de la politique familiale mettent sur pieds des conférences sur différents thèmes;

QUE la coordonnatrice des Loisirs, Culture et communications soit autorisée à travailler sur le dossier;

QUE ces conférences s'échelonnent dans le calendrier 2020;

QUE ces conférences soient financées en totalité ou en partie (autofinancement) par le budget du comité.

20-02-40 **Nomination de Proanima comme autorité compétente en matière de gestion des animaux**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu de nommer Proanima comme autorité compétente en matière de gestion des animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre, concernant l'application du règlement 19-349.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

20-02-41 **Rapport annuel d'activités 2019 - AN 2 - Schéma couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) An 2**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre adopte le rapport annuel d'activités de l'An 2, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu;

QUE la MRC du Haut-Richelieu consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

20-02-42 **Embauche d'un consultant pour l'achat futur d'un camion de pompier**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Michèle Bertrand et le directeur SSi Benoît Brodeur à entreprendre des démarches pour l'embauche d'un consultant pour l'achat futur d'un camion de pompier.

AQUEDUC/ÉGOUT

20-02-43 **Rapport de vulnérabilité de l'eau potable**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'octroyer le mandat de la production d'un rapport de vulnérabilité de l'eau potable à Golder Associés au montant budgétaire de 7 500 \$ de frais d'honoraires, tel que mentionné à l'offre de service du 11 décembre 2019.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

20-02-44 **Nomination de la secrétaire au comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle et appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de nommer madame Yannick Gagnon, secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

LOISIRS

20-02-45 Entente avec soccer du Haut-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'accepter l'entente de partenariat entre la municipalité de Saint-Alexandre et Soccer du Haut-Richelieu et de nommer Odile Gauvin, directrice Loisirs, culture et communications, signataire de l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre.

9. Période de questions

10. Divers

20-02-46 Achat de quatre billets pour le souper des Oursons PML

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'autoriser l'achat de quatre billets pour le souper des Oursons PML au montant de 85 \$ chacun.

20-02-47 11. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 45.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière